



Déclaration du SGEN-CFDT à la CAPA promotion PLP du 5 décembre 2016

Mesdames et Messieurs les membres administratifs de la CAPA,

Nous tenons en préambule à remercier l'ensemble des services pour le travail fourni et pour leur disponibilité pour répondre à nos questions.

Et oui, c'est la dernière CAPA échelons de cette ampleur ! L'an prochain, nous n'aurons plus à nous inquiéter des barèmes pour le passage au grand choix, au choix ou à l'ancienneté ou à poser des questions pour des notes pédagogiques absentes.

Mais concrètement, qu'est-ce que le protocole d'accord Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations ?

Une **revalorisation** immédiate du **point d'indice** en juillet 2016 (+ 0,6 %) et février 2017(+ 0,6 %), ainsi que l'engagement d'une négociation annuelle.

Une **revalorisation** de l'ensemble des **grilles** : c'est une augmentation des rémunérations dès le début et tout au long de la carrière pour une meilleure reconnaissance des compétences et des qualifications.

Une **amélioration du déroulement de carrière** : c'est un déroulement de carrière garanti sur **deux grades pour toutes et tous**, avec un indice terminal significativement plus élevé que maintenant.

La **transformation de primes en points** : l'intégration d'une partie des primes dans le traitement indiciaire, ce qui permettra une prise en compte dans le calcul de la retraite, sans diminuer la rémunération globale.

La **création d'un troisième grade en fin de carrière** : la **classe exceptionnelle** pour reconnaître un **engagement professionnel particulier d'au moins 8 ans** pendant la carrière.

Le Sgen-CFDT rappelait depuis des années lors de cette commission paritaire son opposition à la notation et le fait qu'il revendiquait une autre évaluation inscrite dans un cadre plus collectif ! Enfin, nous y sommes ! Bien sûr, nous pourrions pleurer sur le verre à moitié vide mais nous préférons constater qu'il s'est ainsi un peu rempli et qu'il ne nous reste qu'à continuer à intervenir pour faire que nos conditions de travail, et tout ce qui va avec, progressent. Le Sgen-CFDT est un syndicat réformiste qui ne reste pas bloqué sur les acquis du XXème siècle ! Pour le Sgen-CFDT, le système parfait n'existe pas mais le nouveau dispositif constitue un progrès car plus transparent, plus équitable et moins infantilisant !

Par ailleurs, Le Sgen-CFDT a obtenu la création d'un accompagnement professionnel des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Les personnels y sont prêts et deux rapports viennent de souligner la pertinence d'un tel dispositif. Le ministère doit maintenant rapidement le concrétiser.

Les personnels sont demandeurs d'un accompagnement qui leur donne les moyens d'analyser et de faire évoluer leur pratique professionnelle. Pour le Sgen-CFDT, l'accompagnement professionnel, qui est la traduction statutaire d'un droit à l'évaluation formative déconnectée de la carrière, ne doit pas être une coquille vide. Le ministère doit maintenant le rendre pleinement opérationnel.

Dès l'année 2017-2018 un nouveau système d'avancement se met en place. Comme tout nouveau système, il peut être générateur de questionnements, d'interrogations voire d'inquiétude et nous-mêmes, commissaires paritaires avons des questions appelant des réponses précises afin de rassurer nos collègues :

- ✓ Quelles seront les nouvelles modalités d'évaluations ?
- ✓ Le protocole PPCR prévoit que tout fonctionnaire qui a une carrière complète doit la dérouler sur 2 grades. Comment s'effectuera le passage de la classe normale à la hors classe ?
- ✓ Quelles seront les modalités pour pouvoir prétendre à la classe exceptionnelle. A partir de moment les personnels pourront ils prétendre à ce grade et comment s'effectuera le reclassement ?
- ✓ Sur quels critères se basera l'accélération d'ancienneté d'un an au 6ème et 8ème échelon ?
- ✓ Les reliquats de cette année seront-ils utilisés et comment ?

En vous remerciant Mesdames et Messieurs de votre attention.

Les élu-e-s PLP du Sgen-CFDT :
Sylvie HOPKINS, Oliver HAMON, Mustapha BOUZIDI, Rachida ID MOUSSA

contact : elusgen@cfdtversailles.fr